Tabac dans l'administration

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 9 août 2003

A quel organisme puis-je m'adresser pour faire respecter la loi dans l'administration où je travaille ?

Réponse :

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les conseils pratiques que DNF vous propose. Si vous souhaitez plus d'aide, n'hésitez pas à reprendre contact Cordialement GA DNF

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac